

# LOCATION

## Commune déléguée de Broc

### SALLE DES FÊTES

Adresse : 8, rue de Maulne – Broc

Capacité : 180 personnes

locataire :

mairie.broc@noyant-villages.fr

02.41.82.12.08

date de location :

PARTICULIERS ET ENTREPRISES					ASSOCIATIONS				
NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES		NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES			
journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end 1ère manifestation gratuite	journée en semaine		Week-end	
						lucratif (+25%)	non lucratif	lucratif (+25%)	non lucratif
100 €	200 €	200 €	300 €	100 €	gratuit puis 200€	250 €	200 €	375 €	300 €

- Mise à disposition de vaisselle, quantité demandée : .....
- Mise à disposition pour le verre de l'amitié (sépultures)

### CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit     À titre onéreux    Branchement camping-car ou camion frigo 50€

TOTAL LOCATION.....

Cautions : salle de 500 € et 200€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Broc, commune déléguée de Noyant-Villages,  
le

Gilbert BOURDEL  
Maire délégué,

Signature du locataire  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)



# LOCATION

## Commune déléguée de Broc

### SALLE DU PATIS

Adresse : 86, rue de Maulne – Broc

Capacité : 40 personnes

locataire :

mairie.broc@noyant-villages.fr

02.41.82.12.08

date de location :

PARTICULIERS ET ENTREPRISES						ASSOCIATIONS			
NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES		NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES			
journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end 1ère manifestation gratuite	journée en semaine		Week-end	
						lucratif (+25%)	non lucratif	lucratif (+25%)	non lucratif
50 €	100 €	100 €	150 €	50 €	gratuit puis 100€	125 €	100 €	188 €	150 €

- Mise à disposition de vaisselle, quantité demandée : .....
- Mise à disposition pour le verre de l'amitié (sépultures)

### CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit     À titre onéreux    Branchement camping-car ou camion frigo 50€

TOTAL LOCATION .....

Cautions : salle de 500 € et 200€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Broc, commune déléguée de Noyant-Villages,  
le

Gilbert BOURDEL  
Maire délégué,

Signature du locataire  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

